

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-6-1

Séance du vendredi 13 septembre 2013

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-6-3 du 5 décembre 2012, relative au Budget Primitif 2013 – Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne des 13 novembre 2012, 30 mai 2012 et 26 juin 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde des subventions d'un montant total de 37 137 € pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques aux trois communes figurant dans la liste jointe en annexe,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 – Chapitre 204 - Fonction 71 – Nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE
2013

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03852	ATTENSCHWILLER Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Michelet	58 231,00	20%	11 646,00
IRE03871	DURLINSDORF Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue du sculpteur Enderlin	65 384,00	20%	13 077,00
IRE03840	HOLTZWIHR Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues Principale et du Clocher	62 072,00	20%	12 414,00
			Total	37 137,00